

Communauté
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

2024_114

**PROGRAMMATION DE VOIRIE 2025
DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE
2025/2027

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 septembre 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, GORIN Claudine, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT
En exercice	62	
Titulaires Présents	51	
Suppléants Présents	2	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	58	

Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

PRÉSENTS Suppléants : DACKOW Jean-Michel, SAUZIN Anne.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas
- BARRIERE Jean-Paul qui donne pouvoir à DE LA SALLE Jacques
- GUILLON Jean-Claude qui donne pouvoir à DRIEUX Sophie
- LAURENT-DUSSY Claudine qui donne pouvoir à DAVID Daniel
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice

Excusés : BREGEON Pascal, COURTIOUX Vincent, MARTIN Bernard, MOREAU Pierre-Charles.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur Alain JOUANNY, Vice-Président en charge de la voirie, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes du Haut Limousin, Brame Benaize et de Basse Marche et création de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du 13 novembre 2017 approuvant l'intérêt communautaire de la compétence « voirie » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 Mai 2019 portant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 Septembre 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget de la Communauté de Communes du Haut limousin en Marche ;

Considérant la nécessité pour des raisons de sécurité de réparer les ouvrages d'art ;
« Pont du ruisseau La Valette » se situant sur la voie communale n° 29 sur la commune de Magnac Laval ; et le « Pont de Lavaupot » se situant sur la voie communale n° 16 commune de Saint-Sulpice les Feuilles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le programme de travaux sur les ouvrages d'art se situant sur les communes de Magnac Laval « Pont du ruisseau La Valette » et Saint-Sulpice les Feuilles « Pont Lavaupot » pour un montant total de 49 175.00 € HT soit 59 010.00 € TTC décomposé comme suit :

Budget d'investissement :

- Amendes de Police (ADP) pour un montant global de 49 175.00 € HT soit 59 010.00 € TTC décomposé comme suit :

Article 2 : De solliciter une participation du Département de la Haute-Vienne au titre des Amendes de Police à hauteur de 40% du montant HT des travaux, sur la partie intercommunale.

COMMUNES	Pont	Montant estimé HT	Montant estimé TTC
MAGNAC LAVAL	Pont du ruisseau La Valette	26 750,00 €	32 100,00 €
ST SULPICE LES FEUILLES	Pont Lavaupot	22 425,00 €	26 910,00 €
		49 175,00 €	59 010,00 €

Montant des travaux Hors Taxe	Participation CD 87 (soit 40 %)	CCHLEM autofinancement
49 175,00 €	19 670,00 €	29 505,00 €

Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ainsi qu'à prendre toutes décisions permettant la réalisation de cette opération et en particulier à :

- signer les conventions inhérentes à la réalisation des travaux ;
- lancer les consultations selon la forme la mieux adaptée aux travaux ;
- signer les devis, marchés et avenants en lien avec cette opération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 25/09/2024

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.